

[Tribune collective]

Pour l'acquittement de Saïd Djabelkhir et la liberté scientifique en Algérie

Les signataires de cette tribune collective expriment leur soutien à Monsieur Saïd Djabelkhir condamné pour blasphème en Algérie, et appellent la Cour constitutionnelle d'Algérie à censurer l'article 144 bis du code pénal algérien réprimant le blasphème.

Dans les prochaines semaines, la Cour constitutionnelle algérienne jugera le cas de l'islamologue Saïd Djabelkhir, condamné le 21 avril 2021 à une peine de trois ans de prison et à une amende de 50 000 dinars pour « offense à l'islam » et « dénigrement du dogme » et « des préceptes de l'islam » en vertu de l'article 144 bis du code pénal algérien réprimant le blasphème. En cause : l'affirmation par ce docteur en philosophie que certaines pratiques musulmanes seraient antérieures à l'islam et d'origine païenne, et que le contenu du Coran et des hadiths n'auraient pas la valeur d'une science exacte.

Cette affaire est importante car pour la première fois la Cour algérienne se prononcera sur la conformité à la Constitution de la pénalisation du blasphème et, à travers elle, sur les limites religieuses portées aux libertés d'expression et de recherche scientifique en Algérie. Elle intervient alors que la liberté de conscience a été supprimée de la Constitution algérienne en 2020.

C'est donc l'heure de vérité pour la justice constitutionnelle algérienne qui entame ses premiers contrôles de constitutionnalité des lois a posteriori. L'acquittement de M. Djabelkhir marquerait une nouvelle ère pour la justice. Ce jugement sera une référence dans la jurisprudence algérienne et déterminera fortement le sort des libertés publiques dans le pays.

Les signataires de cette tribune appellent les autorités algériennes à garantir les libertés d'expression et de recherche académique, conformément au droit international, notamment au Pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Algérie en 1989. Comment prendre au sérieux sinon les déclarations de bonne volonté démocratique et de construction de l'État de droit de l'Algérie ?

Nous souhaitons exprimer au peuple algérien nos vœux et notre soutien pour qu'il jouisse d'une démocratie moderne, de l'avènement d'un État de droit garantissant les droits et libertés universellement reconnus. Nous l'invitons à réconcilier son identité religieuse avec la garantie des droits fondamentaux. L'Algérie pourrait ainsi montrer la voie du progrès aux autres pays musulmans et porter le témoignage que l'islam et l'État de droit sont compatibles.

Fin.